



Numéro :	9K001-O16-0301
Codage financier :	0121-5101-2300-0485-000000000

**RETURN BIDS TO :**

Réception des soumissions  
(Mailroom)

Développement économique  
Canada pour les régions du  
Québec  
Édifice Dominion Square  
1255, Peel – Bureau 900  
Montréal (Québec)  
H3B 2T9

**REQUEST FOR STANDING  
OFFER (RFSO)**

**DEMANDE D'OFFRE À  
COMMANDES (DDOC)**

Comments – Commentaires

**Vendor/Firm Name and  
address  
Raison social et l'adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

<b>Title – Sujet</b> Services de traduction	
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> 9K001-O16-0301	<b>Date</b> 2015-06-11
<b>Client Reference No. – N° de référence du client</b> 9K001-O16-0301	
<b>GETS Reference No. – N° de référence de SEAG</b>	
<b>File No. – N° de dossier</b> 9K001-O16-0301	<b>CCC No./N° CCC – FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation closes – L'invitation prend fin</b> at – à 14h00 on – le 2015-07-07	<b>Time Zone Fuseau horaire</b> EDT / HAE
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
<b>Address Inquiries to – Adresser toutes questions à :</b> Isabelle Guilbault	
<b>Telephone No. – N° de téléphone :</b> (514) 283-6574	<b>Fax No. – N° de fax</b> (514) 283-3302
<b>Destination – of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination – des biens, services et construction:</b>  Développement économique Canada pour les régions du Québec Édifice Dominion Square 1255, Peel – Bureau 900 Montréal (Québec) H3B 2T9	
<b>Delivery required – Livraison exigée</b>  See Herein	<b>Delivered Offered – Livraison proposée</b>
<b>Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Facsimile No. – N° de télécopieur</b> <b>Telephone No. – N° de téléphone</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du Fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractère d'imprimerie)</b>  Signature _____  Date _____	



## TABLE DES MATIÈRES

### **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

- 1.1 Introduction
- 1.2 Sommaire
- 1.3 Exigences relatives à la sécurité
- 1.4 Compte rendu

### **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des offres
- 2.3 Ancien fonctionnaire
- 2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commande
- 2.5 Lois applicables

### **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

- 3.1 Instructions pour la préparation des offres

### **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

- 5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

### **PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET D'ASSURANCES**

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Exigences en matière d'assurance

### **PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDE ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

#### **A. OFFRE À COMMANDES**

- 7.1 Offre
- 7.2 Exigences relatives à la sécurité
- 7.3 Clauses et conditions uniformisées
- 7.4 Durée de l'offre à commandes
- 7.5 Responsables
- 7.6 Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 7.7 Utilisateurs désignés
- 7.8 Procédures pour les commandes
- 7.9 Instrument de commande
- 7.10 Limite des commandes subséquentes
- 7.11 Limitation financière
- 7.12 Ordre de priorité des documents
- 7.13 Attestations
- 7.14 Lois applicables

#### **B. CLAUSE DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

- 7.1 Énoncé des travaux
- 7.2 Clauses et conditions uniformisées
- 7.3 Durée du contrat
- 7.4 Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 7.5 Paiement
- 7.6 Instructions relatives pour la facturation
- 7.7 Assurances



---

## Liste des annexes

- Annexe « A » Énoncé des travaux
- Annexe « B » Base de paiement
- Annexe « C » Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)
- Annexe « D » Critères d'évaluation
- Annexe « D-1 » Communiqué
- Annexe « D-2 » Allocution
- Annexe « D-3 » Article Web



## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité et d'assurances;
- Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :
  - 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
  - 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) et les critères d'évaluations.

### **1.2 Sommaire**

Appuyer la Direction des communications dans ses activités de communication en fournissant des services de traduction du français vers l'anglais.

Ce mandat s'étalera sur une période de trois ans à compter de la date de l'autorisation de l'offre à commande, avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes supplémentaires d'un an.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Pour les besoins de services, les offrants doivent fournir les renseignements demandés, tel que décrit à l'article 2.3 de la Partie 2 de la demande d'offres à commandes, afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires.

### **1.3 Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité; et la Partie 7 – Offre à commandes et clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les offrants devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

### **1.4 Compte rendu**

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.



## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2014-09-25) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours  
Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

### 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être **transmise au plus tard à la date et l'heure précisée à la page 1** et acheminée à l'adresse suivante, dont l'enveloppe devra indiquer Offre de service no **9K001-O16-0301** adressée comme suit :

#### Isabelle Guilbault

Conseillère en approvisionnement et  
gestion des contrats  
Développement économique Canada pour les régions du Québec  
1255, rue Peel, bureau 900  
Montréal (Québec) H3B 2T9

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur ou par courriel à l'intention de DEC ne seront pas acceptées. Dès la réception à notre salle de courrier, chaque proposition est estampillée d'un sceau indiquant la date et l'heure de réception de celles-ci. Toute proposition reçue après la date et l'heure d'échéance sera automatiquement retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

### 2.3 Ancien fonctionnaire (Veuillez remplir cette section)

Les contrats attribués à anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

#### Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- un individu ;
- un individu qui s'est incorporé ;
- une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires ; ou
- une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.



« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

### Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension ? **Oui**  **Non**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire ;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

### Directive sur le réaménagement des effectifs

Est que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs ? **Oui**  **Non**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire ;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire ;
- c. la date de cessation d'emploi ;
- d. le montant du paiement forfaitaire ;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire ;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date de début, d'achèvement et le nombre de semaines ;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

## 2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commande

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le



caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

## 2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

### 3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (4 copies papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier)

**Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.**

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.





## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir Annexe « D » - Critères d'évaluation

##### 4.1.1.2 Critères techniques cotés

Voir Annexe « D » - Critères d'évaluation

#### 4.1.2 Évaluation financière

Aux fins d'évaluation seulement, le prix total dans le tableau ci-dessous correspond au prix d'évaluation financière.

TYPE DE SERVICE	1 <sup>er</sup> août 2015 au 31 juillet 2016	1 <sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2017	1 <sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2018	1 <sup>ère</sup> année d'option	2 <sup>e</sup> année d'option	PRIX TOTAL
				1 <sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2019	1 <sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2010	
Traduction (Documents généraux) Taux par mot	(A)  ____\$/mot	(B)  ____\$/mot	(C)  ____\$/mot	(D)  ____\$/mot	(E)  ____\$/mot	A + B + C + D + E =  _____/mot

### 4.2 Méthode de sélection

Sous réserve des critères d'évaluation identifiés à l'annexe « B », le soumissionnaire retenu sera l'entreprise ayant obtenu le plus bas coût par point. Seules les propositions ayant rencontré tous les critères obligatoires et ayant obtenu une cote minimale de 70% pour chacune des exigences cotées en plus d'obtenir une note totale d'au moins 70% pour les exigences cotées, seront examinées en vue de l'attribution de l'offre à commandes. Le plus bas coût par point de chaque proposition sera calculé en divisant le prix total proposé (pour les catégories mentionnées et pour les trois (3) années) par la note obtenue à l'évaluation technique. L'échelle de cotation compte 100 points.

Pour la période de trois (3) ans :

L'offre no. 1 d'une valeur de 102,000.00 \$ (équivalent à 34%) sera attribuée au plus bas coût par point;  
L'offre no. 2 d'une valeur de 78,000.00 \$ (équivalent à 26%) sera attribuée au 2<sup>ième</sup> plus bas coût par point;  
L'offre no. 3 d'une valeur de 51,000.00 \$ (équivalent à 17%) sera attribuée au 3<sup>ième</sup> plus bas coût par point;  
L'offre no. 4 d'une valeur de 39,000.00 \$ (équivalent à 13%) sera attribuée au 4<sup>ième</sup> plus bas coût par point;  
L'offre no. 5 d'une valeur de 30,000.00 \$ (équivalent à 10%) sera attribuée au 5<sup>ième</sup> plus bas coût par point;

Note 1 : Si moins de cinq (5) offres à commandes recevables sont reçues, la valeur totale de l'offre à commandes sera répartie selon la même proportion que celle indiquée ci-dessus.





Note 2 : Les montants ci-dessus n'incluent pas les taxes.

Note 3 : Un maximum de cinq (5) firmes sera choisi dans le cadre de cette offre à commandes.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes**

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### **5.1.1 Statut et disponibilité du personnel**

Clause du *Guide des CCUA* [M3020T](#) (2010-01-11), Statut et disponibilité du personnel

## **PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET D'ASSURANCES**

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

1. À la date de clôture de la demande d'offres à commandes, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - a. l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A – Offre à commandes;
  - b. les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7A – Offre à commandes;
  - c. l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.
2. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les offrants devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>). le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

### **6.2 Exigences en matière d'assurance**

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.



## PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDE

### A. OFFRE À COMMANDES

#### 7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

#### 7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le PSI) s'appliquent et font partie intégrante de l'offre à commandes.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une cote de sécurité d'installation valable au niveau **SECRET**, ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau **SECRET**, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens **CLASSIFIÉS**, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent **TOUS** détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau **SECRET**, délivrée ou approuvée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
3. L'entrepreneur **NE DOIT PAS** utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données et/ou de production au niveau **CLASSIFIÉS** tant que la DSIC de TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées au niveau **SECRET**.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **NE** doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
  - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe « C »;
  - b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

#### 7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 [2005](#) (2014-09-25), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

#### 7.4 Durée de l'offre à commandes

##### 7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 juillet 2018.

##### 7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaires d'une (1) année chacune, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.



L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

## 7.5 Responsables

### 7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

#### Isabelle Guilbault

Conseillère en approvisionnement et  
gestion des contrats  
Développement économique Canada pour les régions du Québec  
1255, rue Peel, bureau 900  
Montréal (Québec)  
H3B 2T9  
(514) 283-6574  
[Isabelle.guilbault@dec-ced.gc.ca](mailto:Isabelle.guilbault@dec-ced.gc.ca)

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### 7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### 7.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 7.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

## 7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est Développement économique Canada pour les régions du Québec.



## 7.8 Procédures pour les commandes

Les commandes subséquentes seront passées selon la méthode de répartition proportionnelle suivante :

L'offre no. 1 d'une valeur de 102,000.00 \$ (équivalent à 34%) sera attribuée au plus bas coût par point;  
L'offre no. 2 d'une valeur de 78,000.00 \$ (équivalent à 26%) sera attribuée au 2<sup>ième</sup> plus bas coût par point;  
L'offre no. 3 d'une valeur de 51,000.00 \$ (équivalent à 17%) sera attribuée au 3<sup>ième</sup> plus bas coût par point;  
L'offre no. 4 d'une valeur de 39,000.00 \$ (équivalent à 13%) sera attribuée au 4<sup>ième</sup> plus bas coût par point;  
L'offre no. 5 d'une valeur de 30,000.00 \$ (équivalent à 10%) sera attribuée au 5<sup>ième</sup> plus bas coût par point;

Note 1 : Si moins de cinq (5) offres à commandes recevables sont reçues, la valeur totale de l'offre à commandes sera répartie selon la même proportion que celle indiquée ci-dessus.

Note 2 : Les montants ci-dessus n'incluent pas les taxes.

## 7.9 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

## 7.10 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25,000.00 \$ (taxes applicables incluses).

## 7.11 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 300,000 \$ (taxes applicables en sus), à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 4 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

## 7.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2014-09-25), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales [2035](#) (2014-09-25), Conditions générales – besoins plus complexes de services;
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux ;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement ;
- g) l'Annexe « C », Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)
- h) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_.

## 7.13 Attestations

### 7.13.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses



déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

### 7.13.2 Statut et disponibilité du personnel

*Clause du Guide des CCUA : [M3020C](#) (2010-01-11), Statut et disponibilité du personnel*

### 7.14 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## B. CLAUSE DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### 7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### 7.2 Clauses et conditions uniformisées

#### 7.2.1 Conditions générales

[2035](#) (2014-09-25), Conditions générales – besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante

### 7.3 Durée du contrat

#### 7.3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

### 7.4 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

### 7.5 Paiement

#### 7.5.1 Base de paiement – Prix fermes

L'entrepreneur sera payé des taux fermes tel que définis à l'annexe B, pour les travaux exécutés en vertu du contrat et les taxes applicables sont en sus.

#### 7.5.2 Limite des prix

*Clause du Guide des CCUA : [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix*

#### 7.5.3 Méthode de paiement

*Clause du Guide des CCUA : [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique*

#### 7.5.4 Clause du Guide des CCUA

*Clause du Guide des CCUA : [A9117C](#) (2007-11-30), T1204 – demande directe du ministère client*



---

## 7.6 Instructions relatives pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit : L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au chargé de projet à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## 7.7 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2008-05-12), Assurances



## ANNEXE « A »

### ÉNONCÉ DES TRAVAUX SERVICES DE TRADUCTION

#### 1. Présentation de l'Agence

L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec a pour mandat de promouvoir le développement économique des régions du Québec, en accordant une attention particulière à celles dont la croissance économique est lente et les emplois insuffisants, afin que les régions et les entreprises du Québec participent à l'économie de demain à la hauteur de leur potentiel en misant sur leurs atouts. Dans le cadre de sa mission, l'Agence s'engage à favoriser la coopération et la complémentarité avec le Québec et ses collectivités.

L'Agence vise à accroître la vitalité des collectivités et à renforcer la compétitivité des entreprises et des régions du Québec. Elle couvre l'ensemble des territoires du Québec par ses 12 bureaux d'affaires et ses conseillers, et elle agit principalement auprès des petites et moyennes entreprises (PME) et des organismes à but non lucratif (OBNL).

Par l'entremise de ses programmes réguliers et de ceux mandatés par d'autres ministères, l'Agence offre des services-conseils, des services d'accompagnement, des services d'information, des services de maillage ainsi que de l'aide financière. Pour en savoir davantage sur le mandat et les activités de l'Agence, visitez [www.dec-ced.gc.ca](http://www.dec-ced.gc.ca)

#### 2. Contexte

La Direction des communications appuie de façon soutenue l'Agence dans la réalisation de son mandat par des communications efficaces destinées à informer ses publics cibles ainsi que la population en générale sur les programmes, les services et les priorités de l'Agence et à rendre compte de ses décisions d'affaires. Pour ce faire, elle est responsable des activités de communications externes (événements publics, relations avec les médias, diffusion, etc.). Elle a également un mandat important de gestion, de développement et de mise en œuvre d'initiatives de communications internes.

Pour mener à bien son mandat, la Direction des communications a recours, le cas échéant, aux services du secteur privé en matière de traduction du français vers l'anglais pour répondre à des besoins ponctuels

#### 3. Mandat

Le mandat du secteur privé est d'appuyer la Direction des communications dans ses activités de communication en fournissant des services de traduction du français vers l'anglais. Ce mandat s'étalera sur une période de trois ans à compter de la date de l'autorisation de l'offre à commande, avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes supplémentaires d'un an.

#### 4. Énoncé des travaux

Le fournisseur devra fournir, au besoin, des services de traduction du français vers l'anglais, y compris le travail de recherche terminologique, pour les types de documents suivants (prendre note que cette liste n'est pas exhaustive) :

- avis aux médias;
- communiqués;
- allocutions de ministres;
- allocutions de porte-parole du gouvernement ou de hauts fonctionnaires;
- articles de nature journalistique;
- dépliants;
- publications économiques;
- rapports ministériels;
- matériel promotionnel;
- textes pour le Web ou les médias sociaux;
- études et documents de recherche.





## 5. Échéancier

Le fournisseur s'engage à livrer le ou les produits demandés dans les délais convenus préalablement avec l'Agence. Pour le respect des échéanciers, il est entendu que les heures de travail, du conseiller en communication et du fournisseur, ne se limitent pas aux heures régulières de bureau et aux journées ouvrables.

## 6. Exigences relatives à l'exécution des travaux

Le travail devra être accompli à l'aide du logiciel Microsoft Word pour Windows 2010 et ses versions subséquentes lors des mises à jour. Aucun autre logiciel que celui indiqué précédemment ne sera admis pour la conversion des textes.

En plus d'utiliser le logiciel ci-haut mentionné, le fournisseur devra respecter le format, la disposition du texte et les caractères en usage à l'Agence.

Le fournisseur devra posséder l'équipement et le logiciel requis pour transmettre les documents par messagerie électronique.

Le fournisseur devra pouvoir répondre à des délais de production extrêmement serrés, soit entre 12 et 24 heures, nécessitant une disponibilité à l'extérieur des heures normales de travail.

Les corrections demandées devront être complétées et retournées à l'Agence aux frais du fournisseur.

Le défaut par le fournisseur de confirmer, dans un délai maximal de deux heures, l'acceptation d'un mandat auprès du conseiller en communication permet audit conseiller de présenter sa demande auprès d'un autre fournisseur.



**ANNEXE « B »**

**BASE DE PAIEMENT**

**Base de paiement – prix fermes – services**

**Honoraires professionnels**

Les taux doivent comprendre tous les frais directs et indirects, y compris le téléphone, les frais d'interurbains, télécopieurs, messagers, etc. Aucun frais de voyage ou de subsistance ne seront remboursés.

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, tous les frais compris pour la prestation des services de traduction et les taxes applicables sont en sus, comme suit :

TYPE DE SERVICE	1 <sup>er</sup> août 2015 au 31 juillet 2016	1 <sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2017	1 <sup>er</sup> août 2017 au 31 juillet 2018	1 <sup>ère</sup> année d'option	2 <sup>e</sup> année d'option
				1 <sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2019	1 <sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2010
Traduction (Documents généraux)  Taux par mot	_____ \$/mot	_____ \$/mot	_____ \$/mot	_____ \$/mot	_____ \$/mot



---

**ANNEXE « C »**

**LISTE DE VÉRIFICATIONS DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

Voir document PDF ci-joint



**ANNEXE « D »**

**CRITÈRES D'ÉVALUATION**

**EXIGENCES OBLIGATOIRES**

	Oui	Non
<p><b>O1.</b> La personne physique ou morale qui soumissionne doit clairement démontrer, pour chacune des candidatures proposées (au plus trois), que le candidat possède :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un certificat ou un diplôme d'études universitaires en traduction du français vers l'anglais</li> <li>• au moins deux années d'expérience en traduction du français vers l'anglais des types de documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ avis aux médias;</li> <li>○ communiqués;</li> <li>○ allocutions de ministres, de porte-parole du gouvernement, de hauts fonctionnaires ou de hauts dirigeants d'entreprises;</li> <li>○ divers textes (articles de nature journalistique, matériel promotionnel et textes pour le Web et les médias sociaux);</li> </ul> </li> </ul> <p>Le soumissionnaire doit fournir les attestations ou documents nécessaires.</p>		
<p><b>O2.</b> La personne physique ou morale qui soumissionne doit clairement démontrer, pour chacune des candidatures proposées (au plus trois), que le candidat peut effectuer le travail demandé sur un microordinateur compatible avec l'environnement Windows et à l'aide du logiciel Microsoft Word 2010 et ses versions subséquentes, et qu'il peut transmettre le travail exécuté par messagerie électronique. Aucun autre logiciel que celui indiqué précédemment ne sera admis pour la conversion des textes</p>		

**EXIGENCES COTÉES**

C1.	Méthode de travail	30 points	/30 (note de passage : 21)
	<p>Les grandes lignes de l'approche générale, des tâches particulières et des étapes proposées pour compléter un projet de traduction devraient être décrites dans la proposition. Ces dernières doivent être suffisamment détaillées pour permettre aux évaluateurs de comprendre exactement l'approche qu'adoptera le soumissionnaire pour exécuter les travaux.</p> <p>Échelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 0 point – La méthode de travail privilégiée n'est pas exposée.</li> <li>○ De 1 à 9 points – La méthode de travail privilégiée n'est pas clairement exposée.</li> <li>○ De 10 à 20 points – La méthode de travail privilégiée n'est pas intégralement exposée (aucun lien avec les principes ou les techniques de traduction établis).</li> <li>○ 21 points – La méthode de travail privilégiée est bien exposée (lien avec les principes ou les techniques de traduction établis).</li> <li>○ De 22 à 30 points – La méthode de travail privilégiée est très bien exposée (lien avec les principes ou les techniques de traduction établis). À l'évidence, le candidat privilégie une méthode de travail orientée vers le client</li> </ul>	30 points	





Contract Number / Numéro du contrat 9K001-O16-0301
Security Classification / Classification de sécurité

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)  
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

<b>PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE</b>		
1. Originating Government Department or Organization Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Développement économique du Canada pour les régions du Québec		2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work - Brève description du travail Appuyer la Direction des communications dans ses activités de communication en fournissant des services de traduction du français vers l'anglais.		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required - Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p.ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input checked="" type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

Security Classification / Classification de sécurité
--







Contract Number / Numéro du contrat <b>9K001-016-0301</b>
Security Classification / Classification de sécurité

**PART A (continued) / PARTIE A (suite)**

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  
If Yes, indicate the level of sensitivity:  
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

No / Non  Yes / Oui

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?

No / Non  Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :

Document Number / Numéro du document :

**PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)**

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input checked="" type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS			

Special comments:  
Commentaires spéciaux :

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.  
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?  
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?

No / Non  Yes / Oui

If Yes, will unscreened personnel be escorted:  
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?

No / Non  Yes / Oui

**PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)**

**INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS**

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?

No / Non  Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?

No / Non  Yes / Oui

**PRODUCTION**

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?  
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?

No / Non  Yes / Oui

**INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)**

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?  
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?

No / Non  Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?  
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?

No / Non  Yes / Oui

Security Classification / Classification de sécurité





Contract Number / Numéro du contrat <b>9K001-016-0301</b>
Security Classification / Classification de sécurité

**PART C (continued) / PARTIE C (suite)**

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.  
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.  
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

**SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	Confidential / Confidentiel	Secret	Top Secret / Très Secret	NATO Restricted / NATO Diffusion Restreinte	NATO Confidential	NATO Secret	COSMIC Top Secret / COSMIC Très Secret	Protected / Protégé			Confidential / Confidentiel	Secret	Top Secret / Très Secret
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IT Media Support TI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IT Link / Lien électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? / La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". / Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée.

12. b) Will the document attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? / La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). / Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

Security Classification / Classification de sécurité
--

Sous embargo jusqu'au 4 juin 2015

## Transformation des résidus forestiers : une entreprise fabriquera du paillis horticole

Le 4 juin 2015 – La Tuque (Québec) – Développement économique Canada pour les régions du Québec

Le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, l'honorable Denis Lebel, annonce que l'entreprise a obtenu un soutien financier pour l'aider à améliorer sa productivité et à diversifier ses activités manufacturières.

L'aide financière annoncée aujourd'hui s'élève à 325 000 \$. Elle est consentie sous forme de contribution remboursable, en vertu du *Programme de développement économique du Québec* de Développement économique Canada pour les régions du Québec.

### Les faits en bref

- L'entreprise se spécialise dans la transformation de billes de bois rond en copeaux et en résidus forestiers à des fins d'utilisation industrielle, notamment par les papetières et les usines de cogénération. L'entreprise a décidé d'élargir ses activités de valorisation de la biomasse forestière en amorçant la fabrication de paillis horticole.
- La contribution de Développement économique Canada pour les régions du Québec servira à financer une partie des coûts d'acquisition et de mise en service d'une ligne de fabrication de paillis horticole. Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un projet global de plus de 1,6 M\$, qui comprend également l'acquisition d'un nouveau bâtiment par l'entreprise et la modernisation de sa chaîne de production de copeaux et de résidus forestiers.
- L'aide financière de Développement économique Canada pour les régions du Québec permettra à l'entreprise d'accroître sa productivité et de diversifier ses activités afin de mieux répondre aux besoins de sa clientèle.

### Citation

« En soutenant cette entreprise dans l'amélioration de sa performance, notre gouvernement témoigne une fois de plus de son engagement à investir dans des projets qui permettent d'assurer la croissance de l'économie. »

*Denis Lebel, ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec*

– 30 –

Sources :

Relations avec les médias  
Développement économique Canada  
pour les régions du Québec  
Tél. : 514-283-8818  
Courriel : [media@dec-ced.gc.ca](mailto:media@dec-ced.gc.ca)

Michèle-Jamali Paquette  
Directrice aux communications  
Cabinet de l'honorable Denis Lebel  
Développement économique Canada  
pour les régions du Québec  
Tél. : 514-496-1282  
Courriel : [michele-jamali.paquette@miga-maig.gc.ca](mailto:michele-jamali.paquette@miga-maig.gc.ca)

Pour rester au fait des dernières nouvelles de Développement économique Canada pour les régions du Québec, consultez le site [www.dec-ced.gc.ca](http://www.dec-ced.gc.ca) ou abonnez-vous au compte Twitter @DevEconCan

Notes pour une allocution du  
sous-ministre/président de Développement  
économique Canada pour les régions du  
Québec et président du Conseil fédéral du  
Québec, M<sup>e</sup> John Smith

Dans le cadre des Rendez-vous annuels de la  
gestion publique (les compétences en 3D :  
développement, diversité, demain)

Allocution introductive

Le jeudi 29 novembre 2012

9 h 05

Université du Québec à Montréal  
Complexe des sciences  
Salle La Chaufferie  
175, avenue du Président-Kennedy

Durée : 7 minutes

*Seule la version prononcée fait foi.*

Merci madame Spooner,

Bonjour à toutes et à tous,

- C'est toujours un plaisir et un privilège pour moi de me retrouver à l'université... Ça garde jeune et ça me rappelle de beaux souvenirs!
- Mais ça me rappelle avant tout l'importance de bâtir et d'entretenir des ponts solides entre la fonction publique du Canada et les institutions d'enseignement.
- Depuis maintenant 30 ans, j'ai occupé des fonctions variées dans plus d'une dizaine de ministères et agences du gouvernement fédéral.
- J'ai trouvé dans la fonction publique fédérale un milieu de travail enrichissant, varié et stimulant, où les défis sont nombreux.

- Le travail public donne un sens à notre action quotidienne; la fonction publique nous permet de faire une différence tangible en servant nos concitoyens.
- Avec plus de 300 000 employés, le gouvernement fédéral est le plus gros employeur au pays.

- Elle emploie, aux quatre coins du Québec et du Canada, des gens de tous les horizons et de toutes les formations (*des vétérinaires, des fiscalistes, des avocats, des biologistes, des militaires, des administrateurs, des économistes, etc.*)
- Comme sous-ministre de Développement économique Canada pour les régions du Québec, la responsabilité actuelle du renouvellement de la fonction publique fédérale m'incombe au premier chef.
- Elle est d'autant plus importante pour moi que j'ai aussi un double rôle au Québec.
- En effet, je préside le Conseil fédéral du Québec, un forum qui regroupe près de 50 ministères et organismes fédéraux au Québec, et qui compte environ 30 000 personnes à l'emploi de l'État canadien.

- Tous ces ministères / agences auront à pourvoir des postes au cours des prochaines années.
- Pour perpétuer l'excellence de notre fonction publique, nous devons embaucher les candidats les mieux qualifiés et miser sur la diversité des origines et des cultures aux quatre coins du pays.
- Vous faites partie de cette relève. De notre future élite.
- J'ai commencé comme fonctionnaire débutant, et j'ai gravi les échelons jusqu'au poste que j'occupe aujourd'hui. Je compte sur vous pour perpétuer notre tradition d'excellence.
- D'où, également, l'importance que j'accorde aux liens à tisser entre le gouvernement du Canada et les étudiants.



- C'est dans cette optique que j'ai accepté, il y a quelques années, de devenir champion des relations universitaires avec l'UQAM et l'ÉNAP, campus de Montréal et de Québec.
- Cette initiative créée en 2002 vise à renforcer les liens entre le gouvernement du Canada et les universités canadiennes.
- Tout le monde y gagne : elle permet aux étudiants de démystifier la fonction publique, de se familiariser avec ses rouages ; et elle permet au gouvernement d'avoir accès aux idées novatrices, aux théories de pointe, d'harmoniser la recherche et le cursus universitaire à ses pratiques.
- Je crois fermement à la communication, à la transparence et à l'importance de faire circuler l'information, le savoir, les connaissances.

- La fonction publique est entrée dans une nouvelle ère il y a une dizaine d'années. En 2003, il y a même une loi, la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*, qui a été promulguée pour transformer la façon dont le gouvernement fédéral recrute, gère et appuie ses employés.
- Une gestion moderne et l'innovation sont au cœur de cet exercice. J'oserais parler d'un « Gouvernement 2.0 », où les ministères offrent une panoplie de services en ligne, de ministères présents sur YouTube, Facebook et Twitter.

- Bref, d'un gouvernement multiplateforme. D'ailleurs, à Développement économique Canada pour les régions du Québec, nous gazouillons. En bon français, nous twittons! Près de 1 500 abonnés reçoivent nos communiqués de presse de cette façon.
- Les initiatives et les programmes fédéraux touchent les Canadiennes et les Canadiens dans presque tous les aspects de leur vie quotidienne, et c'est à nous d'innover et d'être à la page pour les rejoindre.
- Dans ce contexte, nous devons offrir aux fonctionnaires des occasions de développement, mettre à leur disposition des outils d'apprentissage diversifiés et favoriser l'émergence d'idées nouvelles.

- En même temps, nous nous tournons résolument vers la relève, et la collaboration entre le gouvernement et les institutions de haut savoir contribue justement à l'émergence de nouvelles idées, de nouveaux leaders.
- Les Rendez-vous annuels de la gestion publique sont propices à la réflexion et à la discussion sur les compétences et les besoins requis dans l'administration publique, sur les enjeux fédéraux et les acteurs-clés.
- Merci de votre attention. Je vous retrouve un peu plus tard pour une autre communication en lien avec les universités et les programmes fédéraux en leadership.

\*\*\*

## ANNEXE « D3 » – ARTICLE WEB

### **La qualité exceptionnelle des boues de la Côte-Nord**

La vague des soins esthétiques et des spas rejoint de plus en plus de consommateurs désireux de se détendre tout en utilisant les produits certifiés 100 % naturels. Denise Saulnier, une jeune retraitée de l'enseignement fortement enracinée sur la Côte-Nord, a eu l'idée de fonder l'entreprise Argile Eau Mer afin d'exploiter un gisement d'argile aux caractéristiques exceptionnelles. Les boues marines de Pointe-aux-Outardes se comparent aux gisements du Mont-Saint-Michel en Normandie ou aux boues de la Mer Morte en Israël.

Depuis 2002, Argile Eau Mer, une entreprise spécialisée dans l'extraction, l'affinage et la transformation de la boue marine, commercialise une gamme de produits naturels d'une qualité irréprochable sous le nom des Boues de Manicouagan.

### **La mise au point d'une gamme remarquable de produits**

Dès le départ, Denise Saulnier s'est adressé à Développement économique Canada pour les régions du Québec qui l'a aidée dans les étapes préalables au démarrage d'Argile Eau Mer. L'entreprise a reçu un appui financier pour réaliser les activités d'essais et d'expérimentation nécessaires à la mise au point du procédé de fabrication et de transformation du produit fini. Cette étape incontournable allait permettre de mettre en marché une première gamme de produits destinés aux cosmétiques et aux spas, dont les Boues marines, la Poudre d'argile et la Pierre d'argile.

En un an, l'entreprise a plus que doublé son chiffre d'affaires. Ayant ainsi démontré ses capacités à prendre de l'expansion, Argile Eau Mer a pu acquérir les équipements nécessaires à la mise en place d'une chaîne de production grâce au soutien financier de Développement économique Canada pour les régions du Québec. Cela lui a permis de passer de la production artisanale à une production commerciale à plus grande échelle.

« Dès le démarrage d'Argile Eau Mer, l'appui de Développement économique Canada pour les régions du Québec a fait toute la différence, explique Denise Saulnier. Le soutien financier et l'approche d'accompagnement professionnel m'ont permis de faire des choix judicieux tant au niveau de la mise au point du produit, des équipements de production que de la commercialisation de mes produits. Mon entreprise dispose maintenant de bases solides et j'en mesure la valeur tous les jours. »

Aujourd'hui, Argile Eau Mer se distingue parmi les acteurs de la diversification de l'économie de la Manicouagan. L'entreprise, qui a contribué à la création de six emplois dans la municipalité de Pointe-aux-Outardes, exporte déjà son argile transformée en Chine et en Europe. Elle s'est aussi associée avec une société française pour la distribution de ses produits vers l'Asie, l'Amérique et l'Europe. Les Boues de la Manicouagan pourront désormais faire connaître la Côte-Nord aux quatre coins de la planète!